(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 678 239 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
10.12.2014 Bulletin 2014/50

(21) Numéro de dépôt: **12709938.0**

(22) Date de dépôt: **20.02.2012**

(51) Int Cl.:
B65D 47/42 *(2006.01)* ***B65D 51/24*** *(2006.01)*
B65D 83/08 *(2006.01)*

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2012/050356

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2012/114031 (30.08.2012 Gazette 2012/35)

(54) TETE DE DISTRIBUTION DE PRODUIT FLUIDE.

SPENDERKOPF FÜR EIN FLÜSSIGPRODUKT

FLUID PRODUCT DISPENSING HEAD

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(30) Priorité: **22.02.2011 FR 1151437**

(43) Date de publication de la demande:
01.01.2014 Bulletin 2014/01

(73) Titulaire: **Aptar France SAS**
27110 Le Neubourg (FR)

(72) Inventeur: **TOUYA, Gaël**
F-78600 Maisons-laffitte (FR)

(74) Mandataire: **CAPRI**
33, rue de Naples
75008 Paris (FR)

(56) Documents cités:
EP-A1- 2 151 173
WO-A2-2007/138498
FR-A1- 2 897 344
US-A1- 2004 250 363

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 2 678 239 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] La présente invention concerne une tête de distribution de produit fluide comprenant un orifice de distribution et une surface de récupération de produit fluide apte à recueillir du produit fluide issu de l'orifice de distribution, de sorte que l'utilisateur puisse prélever le produit fluide présent sur la surface de récupération. L'invention concerne également un distributeur de produit fluide comprenant un réservoir de produit fluide et une tête de distribution selon l'invention. Une telle tête de distribution trouve une application privilégiée dans le domaine de la cosmétique, de la pharmacie et de l'alimentaire, dans lesquels des produits pâteux, visqueux ou crémeux sont distribués à l'aide d'une pompe ou d'une valve.

[0002] Dans l'art antérieur, on connait par exemple le document FR-2 897 344 qui décrit une tête de distribution destinée à être associée à un organe de distribution, tel qu'une pompe ou une valve, pour former un distributeur de produit fluide. La tête comprend un manchon de raccordement destiné à être connecté à une sortie de l'organe de distribution. Le manchon est relié à un orifice de distribution de produit fluide de la tête par un canal interne. Cette tête de distribution comprend en outre une coupelle de récupération de produit fluide destinée à recueillir le produit fluide à la sortie de l'orifice de distribution. Cette tête de distribution est plus particulièrement appropriée à distribuer des produits fluides pâteux, visqueux ou crémeux. Une fois le produit fluide distribué dans la coupelle de récupération, l'utilisateur peut le prélever à l'aide d'un doigt ou d'un autre objet approprié, comme par exemple un disque doigte.

[0003] Un inconvénient avec ce type de tête de distribution à coupelle de récupération est qu'il est extrêmement difficile de prélever l'intégralité du produit fluide présent dans la coupelle de récupération. De ce fait, du produit fluide résiduel reste sur la coupelle de récupération et dessèche et/ou se détériore à cet endroit. Lors de la prochaine distribution de produit fluide, du produit fluide nouveau vient en contact avec le produit fluide résiduel desséché et/ou détérioré, de sorte que le nouveau produit fluide distribué dans la coupelle de récupération est souillé et/ou endommagé. Ce problème s'aggrave avec la répétition des distributions, de sorte que la dernière dose de produit fluide se mélange avec des résidus cumulés de produit fluide déjà présents lors de la première distribution. Cela peut être acceptable pour certains produits fluides peu sensibles, mais devient tout à fait intolérable avec des produits fluides très sensibles, par exemple exempts de conservateurs.

[0004] La présente invention a pour but de remédier à l'inconvénient précité de l'art antérieur en définissant une tête de distribution dont la surface de récupération de produit fluide assure une parfaite intégrité et/ou propreté du produit fluide distribué. Un autre but de l'invention est d'empêcher le mélange de produit fluide issu de distributions différentes et/ou éloignées dans le temps. On garantit ainsi à l'utilisateur que la dose qu'il vient de distribuer ne sera pas mélangée avec des résidus desséchés et/ou détériorés de produit fluide issus de distributions précédentes.

[0005] Pour atteindre ces buts, la présente invention propose une tête de distribution de produit fluide comprenant un orifice de distribution et une surface de récupération de produit fluide apte à recueillir du produit fluide issu de l'orifice de distribution, de sorte que l'utilisateur puisse prélever le produit fluide présent sur la surface de récupération, caractérisée en ce que la surface de récupération comprend au moins un film de récupération pelable qui est fixé de manière détachable sur une zone d'application. Avantageusement, le film est fixé sur la zone d'application à l'aide d'un adhésif présentant un pouvoir d'adhérence réduit permettant de décoller le film de sa zone d'application par traction sur le film. Ainsi, après une ou plusieurs distribution(s), l'utilisateur peut retirer le film de récupération pelable de manière à retrouver une nouvelle surface de récupération parfaitement propre. Avantageusement, le film pelable comprend une languette de traction qui n'est pas fixée sur la zone d'application. De cette manière, il est aisé de saisir la languette de traction sans avoir à la décoller de la zone d'application. Il est toutefois envisageable que le film pelable soit exempt de languette de traction.

[0006] Selon une forme de réalisation, la zone d'application est formée par une paroi de la tête. En variante préférentielle, la tête de distribution comprend plusieurs films pelables superposés fixés entre eux par un adhésif présentant un pouvoir d'adhérence réduit de manière à former une pile de films pelables, la zone d'application d'un film étant formée par le film sous-jacent. Dans ce cas, chaque film de la pile de film peut comprendre une languette de traction qui est dépourvue d'adhésif, les films étant disposés tête-bêche dans la pile de films, de sorte que le retrait du film en tête de pile en le saisissant par sa languette a pour effet de le décoller du film immédiatement sous-jacent et de soulever la languette du film immédiatement sous-jacent pour faciliter ultérieurement sa préhension. L'utilisateur peut ainsi retirer successivement les films pelables après chaque utilisation ou après un nombre d'utilisation qui est déterminé par l'utilisateur. En tirant sur la languette, l'utilisateur retire le film souillé et soulève la languette du film sous-jacent, qui est ainsi déjà prête à être saisie par l'utilisateur ultérieurement.

[0007] Selon un aspect intéressant de l'invention, les films peuvent être reliés les uns aux autres de manière détachable par des bords opposés, de sorte qu'un film intermédiaire dans la pile de films comprend un bord relié au film sus-jacent et un autre bord opposé relié au film sous-jacent. Avantageusement, chaque film de la pile de films comprend une languette de traction qui est dépourvue d'adhésif, la languette formant un bord relié de manière arrachable au film sus-jacent. Les films de la pile sont ainsi reliés les uns aux autres de manière à former une seule bande de film prédécoupée qui est repliée sur elle-même en zigzag. Les films sont non seulement fixés

entre eux par l'adhésif, mais encore reliés les uns aux autres par leurs bords opposés. Lorsque l'utilisateur souhaite retirer le film souillé en tête de pile, il le décolle du film immédiatement sous-jacent et le sépare de ce film sous-jacent en cassant la liaison au niveau des bords adjacents. Lorsque le film est pourvu d'une languette de traction, un bord du film souillé est relié au bord de la languette de traction et lors du retrait du film souillé, l'utilisateur sépare le film souillé du film sous-jacent au niveau de la languette de traction, ce qui a pour effet de la soulever pour faciliter ultérieurement sa préhension.

[0008] Selon une forme de réalisation particulière, la tête de distribution peut comprendre un capot articulé, le film s'étendant sur une face du capot tournée vers l'orifice de distribution. Ainsi, le film s'étend là où le produit fluide est susceptible de venir en contact avec la tête de distribution.

[0009] Selon un mode de réalisation pratique, le film comprend une couche supérieure qui peut être du papier, du papier pelliculé ou plus avantageusement une polyoléfine de type polypropylène et une couche inférieure constituée d'un adhésif de type pelable.

[0010] L'invention définit également un distributeur de produit fluide comprenant un réservoir de produit fluide et une tête de distribution telle que définie ci-dessus.

[0011] L'esprit de la présente invention est de pouvoir renouveler la surface de récupération d'une tête de distribution, lorsque celle-ci est souillée par un reste de produit fluide distribué. Par film de récupération pelable, il faut entendre tout élément de très faible épaisseur qui est appliqué ou déposé sur une zone d'application. Ce film peut être rapporté ou déposé d'une manière quelconque sur la zone d'application. Bien entendu, lorsque la tête est pourvue d'une pile de films, la zone d'application est constituée par le film sous-jacent, excepté pour le dernier film de la pile dont la zone d'application est formée directement par une paroi de la tête de distribution.

[0012] La présente invention sera maintenant plus amplement décrite en référence aux dessins joints, donnant à titre d'exemples non limitatif, plusieurs modes de réalisation de l'invention.

[0013] Sur les figures :

La figure 1 est une vue schématique en perspective d'un distributeur de produit fluide sous la forme d'un pot pourvu d'une tête de distribution de produit fluide selon un premier mode de réalisation de l'invention,

La figure 2 est une vue agrandie en perspective de la pile de films présente sur la tête de distribution de la figure 1,

La figure 3 est une vue en coupe transversale verticale à travers la pile de films de la figure 2,

La figure 4 est une vue en coupe transversale verticale fortement agrandie d'une partie d'un film selon l'invention,

La figure 5 est une variante de réalisation de la pile de films des figures 2 et 3,

La figure 6 est une vue en perspective schématique d'un autre distributeur de produit fluide sous la forme d'un tube écrasable pourvu d'une tête de distribution selon un deuxième mode de réalisation de l'invention, et

La figure 7 est une vue en perspective de la pile de films qui équipe la tête de distribution de la figure 6.

[0014] En se référant tout d'abord à la figure 1, on voit un distributeur de produit fluide qui se présente globalement sous la forme d'un pot comprenant un réservoir de produit fluide R associé à une tête de distribution de produit fluide T de manière à former ensemble un distributeur de produit fluide désigné dans son ensemble par la référence numérique D. Un organe de distribution de produit fluide (non représenté) est monté sur le pot pour prélever du produit fluide du réservoir R et le distribuer à travers la tête de distribution T. Cet organe, qui peut être une pompe, comprend une entrée de produit fluide, une chambre de mise sous pression et une tige d'actionnement déplaçable en va-et-vient.

[0015] Le réservoir R présente une forme trapue lui conférant une apparence de pot. Le réservoir R comprend un fond de grande dimension, une paroi latérale de hauteur réduite et une ouverture de large diamètre. Il peut être réalisé en n'importe quel matériau approprié, comme par exemple du verre, de la matière plastique, du métal, etc. Il contient un produit fluide qui présente de préférence une consistance visqueuse, pâteuse ou crémeuse.

[0016] La tête de distribution de produit fluide T présente un diamètre qui est sensiblement similaire ou identique à celui du réservoir R. Sa hauteur est réduite de sorte qu'elle présente une configuration généralement plate. Bien que non représentée, la tête de distribution comprend un manchon de raccordement pour son montage sur la tige d'actionnement de l'organe de distribution. La tête est donc déplaçable en va-et-vient pour actionner l'organe de distribution (pompe). Au niveau de sa face supérieure visible, la tête de distribution T forme une paroi P qui est sensiblement ou partiellement plane. Cette paroi P peut également être qualifiée de plateau et définit une zone d'application qui est de préférence sensiblement ou parfaitement plane. La tête de distribution T forme également une coupole B qui surplombe la paroi P. La coupole B est reliée à la paroi P par une pente inclinée I au niveau de laquelle est formé un orifice de distribution O. Ainsi, le produit fluide issu de l'orifice de distribution O s'écoule, avantageusement par gravité, vers la paroi P. Plus précisément, lorsque l'utilisateur exerce une pression sur la tête de distribution T, par exemple au niveau de la coupole B, l'organe de distribution intégré au distributeur D distribue une dose de produit fluide à travers l'orifice de distribution O. Le produit fluide se déverse alors sur la paroi P.

[0017] Toutefois, selon l'invention, la paroi P reçoit, au niveau de sa zone d'application, au moins une feuille de récupération pelable F. De préférence la zone d'applica-

tion de la paroi P reçoit une pile composée de plusieurs feuilles de récupération pelables F qui sont disposées de manière superposée. La feuille en bas de la pile est en contact direct avec la zone d'application de la paroi P. Les autres feuilles de la pile sont disposées sur un film immédiatement sous-jacent. Ainsi, la zone d'application d'un film est constituée soit par le film sous-jacent, soit par la paroi P de la tête de distribution. Chaque film F de la pile présente une forme et une dimension compatibles avec la forme et la dimension de la paroi P, et présente une épaisseur de l'ordre de 15 à 100 μm. Le film F peut être un laminé comprenant une couche 13 et une couche d'adhésif 14, comme visible sur la figure 4. Le film F est de préférence souple et résistant au déchirement. La couche 13 peut être une couche de papier, de papier pelliculé ou plus avantageusement de polyoléfine, par exemple de type polypropylène, et une couche inférieure constituée d'un adhésif de type pelable. La couche d'adhésif 14 permet de fixer les films de la pile les uns aux autres de manière à constituer une pile de films unitaire. Toutefois, l'adhésif de la couche 14 présente un pouvoir d'adhérence réduit permettant de décoller le film F situé en tête de pile. En d'autres termes, le film F peut être décollé de sa zone d'application constituée soit par le film sous-jacent F soit par la paroi P. Pour cela, il suffit à l'utilisateur de saisir un coin ou un bord de film F situé en tête de pile et d'exercer une traction dessus pour le décoller de sa zone d'application. La couche d'adhésif peut s'étendre sur la totalité de la surface inférieure du film F, ou seulement sur une partie de celle-ci. On peut par exemple prévoir que le film F soit exempt d'adhésif au niveau d'une languette de traction 2. Ainsi, cette languette de traction 2 n'adhère pas à la zone d'application sous-jacente, de sorte qu'il est aisé de la saisir pour retirer le film.

[0018] En se référant aux figures 2 et 3, on peut voir une forme de réalisation particulière pour une pile de films F susceptible d'être intégrée à la tête de distribution T de la figure 1. Dans ce mode de réalisation, chaque film F comprend un pan principal 1 relié solidement à un pan réduit formant une languette de traction 2. Le pan principal 1 est par exemple relié à la languette de traction 2 au niveau d'une ligne de pli 11. La languette de traction 2 comprend également un bord 20 qui est disposé de manière opposée à la ligne de pli 11. De même, le pan principal 1 comprend un bord 10 qui est situé de manière opposée à la ligne de pli 11. Ainsi, les bords 10 et 20 sont disposés de manière parallèle et opposée. Selon l'invention, le bord 10 du pan principal 1 est relié de manière séparable au bord 20 de la languette de traction 2 du film sous-jacent F. Ceci est clairement visible sur la figure 2. En d'autres termes, le bord 10 du film en tête de pile est relié au bord 20 du film sous-jacent au niveau d'une ligne de rupture 12. Cette ligne de rupture 12 peut par exemple être réalisée par des prédécoupes formant une ligne de moindre résistance au niveau de laquelle les bords 10 et 20 peuvent être séparés en tirant de manière adéquate sur le film F situé en tête de pile. Ce qui est valable pour le film de tête et le film immédiatement sous-jacent est également valable pour le film sous-jacent et le film ultérieurement sous-jacent, et ainsi de suite, de sorte que toutes les feuilles F de la pile sont reliées ensemble de manière à former une bande de films séparables au niveau de lignes de rupture 12. Si l'on considère la position des languettes de traction 2, on peut dire que les films F sont disposés de manière tête bêche dans la pile de films. Le bord 10 du pan principal 1 est relié au bord 20 de la languette de traction 2, et inversement, à mesure que l'on descend dans la pile de films. On peut également dire qu'un film intermédiaire situé dans la pile comprend un bord 20 relié au film sous-jacent et un bord 10 relié au film sous-jacent. Les films de la pile sont ainsi fixés les uns aux autres par un adhésif et reliés ensemble par des bords opposés. Ceci est plus clairement visible sur la figure 3. Les films de la pile sont ainsi disposés à la manière d'un accordéon dont les plis sont collés entre eux.

[0019] La totalité de la surface du film F peut être pourvue d'une couche d'adhésif 14, ou seulement le pan principal 1, la languette de traction 2 restant exempte d'adhésif. De cette manière, en tirant sur la languette de traction 2 du film situé en tête de pile, on commence d'abord par décoller son pan principal 1 de la feuille sous-jacente, puis on sépare le film du film sous-jacent au niveau de la ligne de rupture 12. Se faisant, on soulève la languette de traction 2 du film sous-jacent, de manière à faciliter sa préhension ultérieure. Ainsi, après retrait du film en tête de pile, le film sous-jacent se présente tel que représenté sur la figure 1, avec sa languette de préhension 2 légèrement soulevée.

[0020] Sans sortir du cadre de l'invention, on peut également prévoir que l'adhésif s'étende également sous la languette de préhension 2. On peut également prévoir que le pan principal 1 soit raccordé à la languette de préhension 2 sans former de pli 11. Il est également possible d'envisager un film F ne formant pas de languette de préhension.

[0021] En se référant à la figure 5, on voit une variante de réalisation dans laquelle les différents films F de la pile ne sont pas reliés entre eux au niveau de leur bord opposé. Dans ce cas, les films sont simplement disposés les uns au-dessus des autres, en étant fixés entre eux uniquement par l'adhésif 14. Les languettes de préhension 2 peuvent être exemptes d'adhésif.

[0022] On se référera maintenant aux figures 6 et 7 pour décrire un second mode de réalisation de l'invention. La figure 6 représente un distributeur de produit fluide D' comprenant un réservoir de produit fluide R' qui se présente sous la forme d'un tube souple écrasable. Le distributeur D' comprend en outre une tête de distribution T' qui est montée de manière fixe et étanche sur le réservoir R'. La tête de distribution T' comprend une paroi sensiblement plane P qui forme un orifice de distribution O. En écrasant le réservoir R', du produit fluide est refoulé à travers l'orifice de distribution O et se répand sur la paroi P. La tête de distribution T' comprend également

un capot C qui est relié au restant de la tête par un pont d'articulation A. Ainsi, la paroi P et son orifice O peuvent être recouverts par le capot C. Avantageusement, le capot C peut former un pointeau d'obturation Q destiné à venir obturer l'orifice d'obturation O.

[0023] Selon l'invention, la paroi P est au moins partiellement recouverte avec une pile de films de récupération F', tel que représenté sur la figure 7. Comme dans le premier mode de réalisation des figures 1 à 5, la pile de films comprend plusieurs films F' disposés de manière superposée et fixés les uns aux autres par un adhésif présentant un pouvoir d'adhérence réduit permettant de décoller le film en tête de pile du film sous-jacent ou de la paroi P. Le film F' peut s'étendre sur la paroi P, mais également sur l'articulation A et sur la face interne du capot C. Sur la figure 7, on voit que les films F' présentent une forme générale de lunettes. Chaque film F' comprend un pan principal 1 percé d'un trou 15, une languette de préhension ou de traction 2, une section d'articulation 3 et un pan secondaire 4 percé d'un autre trou de passage 45. Le trou 15 est destiné à être aligné avec l'orifice de distribution O, alors que le trou de passage 45 est destiné à recevoir le pointeau d'obturation Q. Les films F', bien que présentant une forme ou un contour différent de celui du film F des figures 1 à 5, peuvent être réalisés de la même manière avec une couche supérieure, par exemple en polypropylène et une couche adhésive pelable. Ils peuvent être fixés et reliés les uns aux autres de la même manière que le film F des figures 1 à 5. L'adhésif peut être appliqué sur la totalité de la surface du film, ou seulement sur une partie, la languette de traction 2 pouvant être exempte d'adhésif.

[0024] Dans les deux modes de réalisation qui viennent d'être décrits, la surface de récupération de produit fluide de la tête de distribution est recouverte avec un film pelable F, F' qui peut être retiré après utilisation. Le film de récupération pelable F, F' est destiné à recevoir l'intégralité de la dose de produit fluide issu de l'orifice de distribution O. Bien que cela ne soit pas représenté sur la figure 1, le film de récupération pelable F peut s'étendre jusqu'au niveau de la pente inclinée I, de manière à entourer l'orifice de distribution O. L'invention n'est pas limitée à la forme ou à l'étendue du film F, mais à sa caractéristique « pelable », lui permettant d'être retiré à volonté par l'utilisateur.

Revendications

1. Tête de distribution de produit fluide (T ; T') comprenant un orifice de distribution (O) et une surface de récupération de produit fluide apte à recueillir du produit fluide issu de l'orifice de distribution (O), de sorte que l'utilisateur puisse prélever le produit fluide présent sur la surface de récupération, **caractérisée en ce que** la surface de récupération comprend au moins un film de récupération pelable (F ; F') qui est fixé de manière détachable sur une zone d'application (P ; F ; F').

2. Tête de distribution (T; T') selon la revendication 1, dans laquelle le film (F ; F') est fixé sur la zone d'application (P ; F ; F') à l'aide d'un adhésif (14) présentant un pouvoir d'adhérence réduit permettant de décoller le film de sa zone d'application par traction sur le film.

3. Tête de distribution (T ; T') selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle le film pelable (F ; F') comprend une languette de traction (2) qui n'est pas fixée sur la zone d'application (P ; F ; F').

4. Tête de distribution (T ; T') selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la zone d'application est formée par une paroi (P) de la tête.

5. Tête de distribution (T ; T') selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, comprenant plusieurs films pelables superposés (F ; F') fixés entre eux par un adhésif (14) présentant un pouvoir d'adhérence réduit de manière à former une pile de films pelables, la zone d'application d'un film étant formée par le film sous-jacent (F ; F').

6. Tête de distribution (T ; T') selon la revendication 5, dans laquelle chaque film de la pile de film comprend une languette de traction (2) qui est dépourvue d'adhésif, les films étant disposés tête-bêche dans la pile de films, de sorte que le retrait du film en tête de pile en le saisissant par sa languette (2) a pour effet de le décoller du film immédiatement sous-jacent et de soulever la languette du film immédiatement sous-jacent pour faciliter ultérieurement sa préhension.

7. Tête de distribution (T ; T') selon la revendication 5 ou 6, dans laquelle les films (F ; F') sont reliés les uns aux autres de manière détachable par des bords opposés (10, 20), de sorte qu'un film intermédiaire dans la pile de films comprend un bord (20) relié au film sus-jacent et un autre bord opposé (10) relié au film sous-jacent.

8. Tête de distribution (T ; T') selon la revendication 7, dans laquelle chaque film de la pile de films comprend une languette de traction (2) qui est dépourvue d'adhésif, la languette formant un bord (20) relié de manière arrachable au film sus-jacent.

9. Tête de distribution (T') selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant un capot articulé (C), le film (F') s'étendant sur une face du capot tournée vers l'orifice de distribution (O).

10. Tête de distribution (T ; T') selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le

film (F ; F') comprend une couche supérieure de polyoléfine, par exemple de type polypropylène, et une couche inférieure constituée d'un adhésif de type pelable.

11. Distributeur de produit fluide comprenant un réservoir de produit fluide (R) et une tête de distribution (T ; T') selon l'une quelconque des revendications précédentes.

Patentansprüche

1. Ausgabekopf für ein fluides Produkt (T; T'), aufweisend eine Ausgabeöffnung (O) und eine Auffangfläche für das fluide Produkt, die dafür geeignet ist, aus der Ausgabeöffnung (O) ausgetretenes fluides Produkt aufzufangen, so dass der Benutzer das auf der Auffangfläche vorliegende fluide Produkt entnehmen kann, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Auffangfläche mindestens eine abziehbare Auffangfolie (F; F') aufweist, die ablösbar in einem Aufbringungsbereich (P; F; F') befestigt ist.

2. Ausgabekopf (T; T') nach Anspruch 1, wobei die Folie (F; F') in dem Aufbringungsbereich (P; F; F') mittels eines Klebstoffs (14) befestigt ist, der eine verringerte Klebkraft aufweist, wodurch die Folie durch Ziehen an der Folie von ihrem Aufbringungsbereich abgelöst werden kann.

3. Ausgabekopf (T; T') nach Anspruch 1 oder 2, wobei die abziehbare Folie (F; F') eine Zuglasche (2) aufweist, die nicht in dem Aufbringungsbereich (P; F, F') befestigt ist.

4. Ausgabekopf (T; T') nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei der Aufbringungsbereich durch eine Wand (P) des Kopfes gebildet ist.

5. Ausgabekopf (T; T') nach einem der Ansprüche 1 bis 3, aufweisend mehrere überlagerte abziehbare Folien (F; F'), die untereinander mit einem Klebstoff (14) befestigt sind, der eine verringerte Klebkraft aufweist, so dass ein Stapel von abziehbaren Folien gebildet wird, wobei der Aufbringungsbereich einer Folie durch die darunter liegende Folie (F; F') gebildet ist.

6. Ausgabekopf (T; T') nach Anspruch 5, wobei jede Folie des Folienstapels eine Zuglasche (2) aufweist, die nicht mit Klebstoff versehen ist, wobei die Folien derart entgegengesetzt in dem Folienstapel angeordnet sind, dass der Einzug der Folie am Kopfende des Stapels, wenn er an seiner Lasche (2) ergriffen wird, bewirkt, dass er von der unmittelbar darunter liegenden Folie abgezogen und die Lasche der unmittelbar darunter liegenden Folie angehoben wird, um später das Ergreifen von dieser zu erleichtern.

7. Ausgabekopf (T; T') nach Anspruch 5 oder 6, wobei die Folien (F; F') an gegenüberliegenden Rändern (10, 20) ablösbar miteinander verbunden sind, so dass eine zwischenliegende Folie in dem Folienstapel einen Rand (20), der mit dem darüber liegenden Film verbunden ist, und einen anderen, gegenüberliegenden Rand (10) aufweist, der mit der darunter liegenden Folie verbunden ist.

8. Ausgabekopf (T; T') nach Anspruch 7, wobei jede Folie des Folienstapels eine Zuglasche (2) aufweist, die nicht mit Klebstoff versehen ist, wobei die Lasche einen Rand (20) bildet, der mit der darüber liegenden Folie abziehbar verbunden ist.

9. Ausgabekopf (T') nach einem der vorhergehenden Ansprüche, der eine gelenkig verbundene Kappe (C) aufweist, wobei sich die Folie (F') auf einer Fläche der Kappe erstreckt, die zur Ausgabeöffnung (O) gewandt ist.

10. Ausgabekopf (T; T') nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei die Folie (F; F') eine obere Polyolefinschicht, zum Beispiel vom Polypropylentyp, und eine untere Schicht aufweist, die aus einem Klebstoff vom abziehbaren Typ gebildet ist.

11. Spender für ein fluides Produkt, der einen Behälter für ein fluides Produkt (R) und einen Ausgabekopf (T; T') nach einem der vorhergehenden Ansprüche aufweist.

Claims

1. A fluid product dispensing head (T; T') comprising a dispensing orifice (0) and a surface for recovering a fluid product able to collect the fluid product from the dispensing orifice (0), so that the user may sample the fluid product present on the recovery surface, **characterized in that** the recovery surface comprises at least one peelable recovery film (F; F') which is detachably attached on an application area (P; F; F').

2. The dispensing head (T; T') according to claim 1, wherein the film (F; F') is attached on the application area (P; F; F') by means of an adhesive (14) having reduced adhesion capacity allowing the film to be detached from its application area by pulling on the film.

3. The dispensing head (T; T') according to claim 1 or 2, wherein the peelable film (F; F') comprises a pulling tab (2) which is not attached on the application area (P; F; F').

4. The dispensing head (T; T') according to any of the preceding claims, wherein the application area is formed by a wall (P) of the head.

5. The dispensing head (T; T') according to any of claims 1 to 3, comprising several superposed peelable films (F; F') attached together by an adhesive (14) having reduced adhesion capacity so as to form a stack of peelable films for, the application area of a film being formed by the underlying film (F; F').

6. The dispensing head (T; T') according to claim 5, wherein each film of the film stack comprises a pulling tab (2) which is without any adhesive, the films being positioned head-to-tail in the stack of films, so that removal of the film at the head of the stack by grasping it with its tab (2) has the effect of detaching it from the immediately underlying film and of lifting up the tab of the immediately underlying film so as to subsequently facilitate its grasping.

7. The dispensing head (T; T') according to claim 5 or 6, wherein the films (F; F') are detachably connected together through opposite edges (10, 20), so that an intermediate film in the stack of films comprises an edge (20) connected to the overlying film and another opposite edge (10) connected to the underlying film.

8. The dispensing head (T; T') according to claim 7, wherein each film of the stack of films comprises a pulling tab (2) which is without any adhesive, the tab forming an edge (20) strippably connected to the overlying film.

9. The dispensing head (T') according to any of the preceding claims, comprising a jointed cover (C), the film (F') extending over one face of the cover turned towards the dispensing orifice (0).

10. The dispensing head (T; T') according to any of the preceding claims, wherein the film (F; F') comprises an upper layer of polyolefin, for example of the polypropylene type, and a lower layer consisting of an adhesive of the peelable type.

11. A fluid product dispenser comprising a fluid product reservoir (R) and a dispensing head (T; T') according to any of the preceding claims.

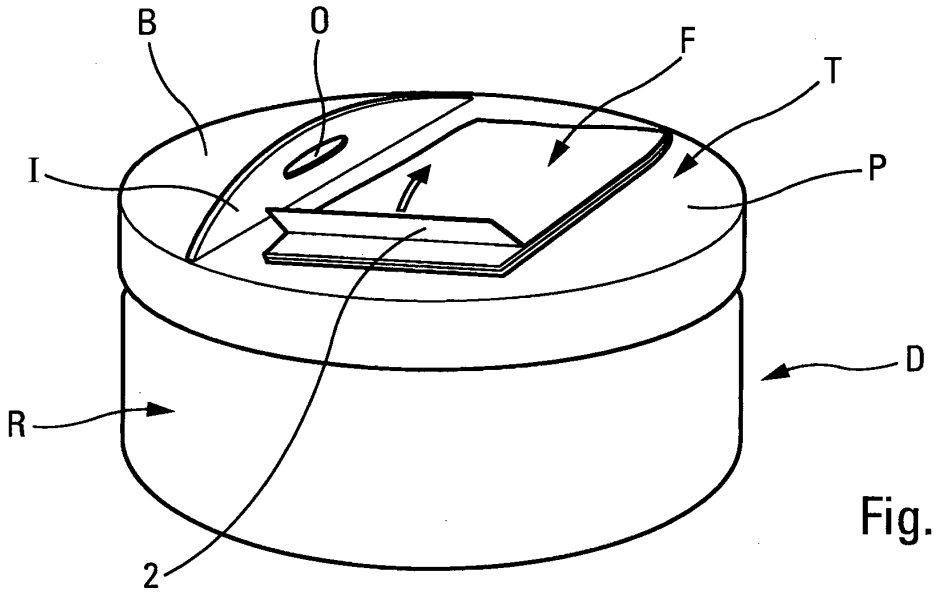


Fig. 1

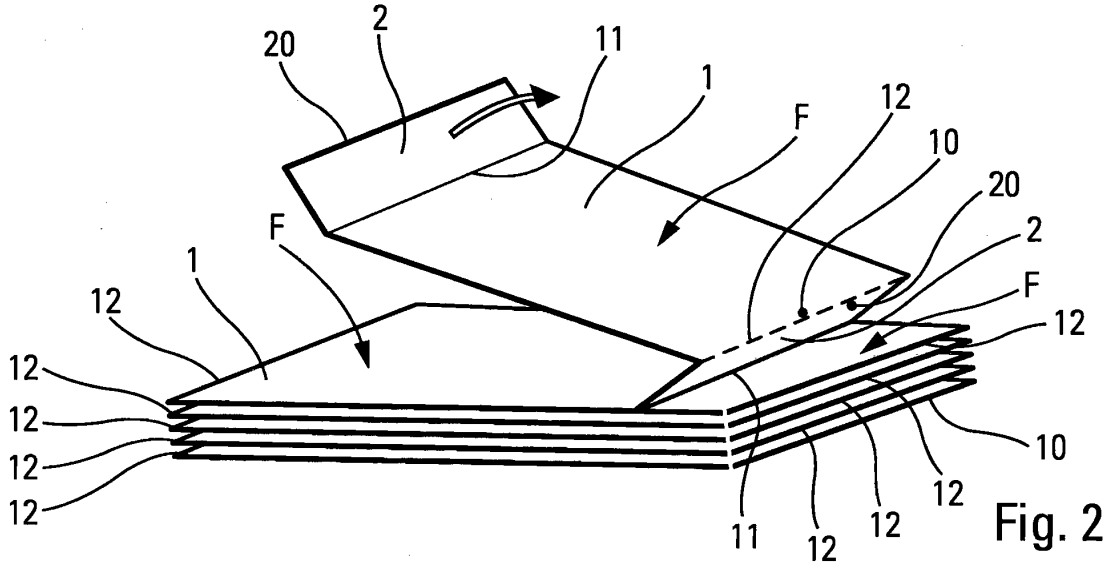


Fig. 2

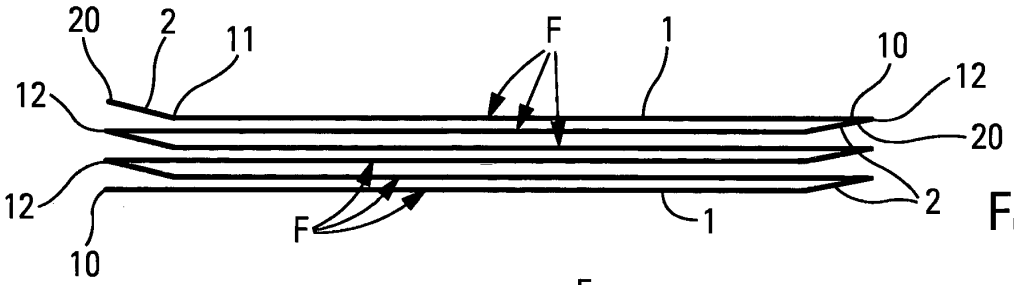


Fig. 3

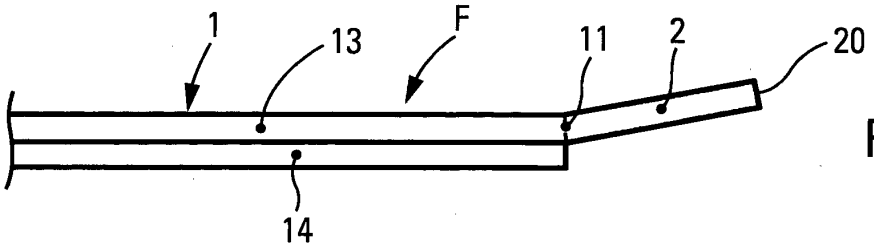


Fig. 4

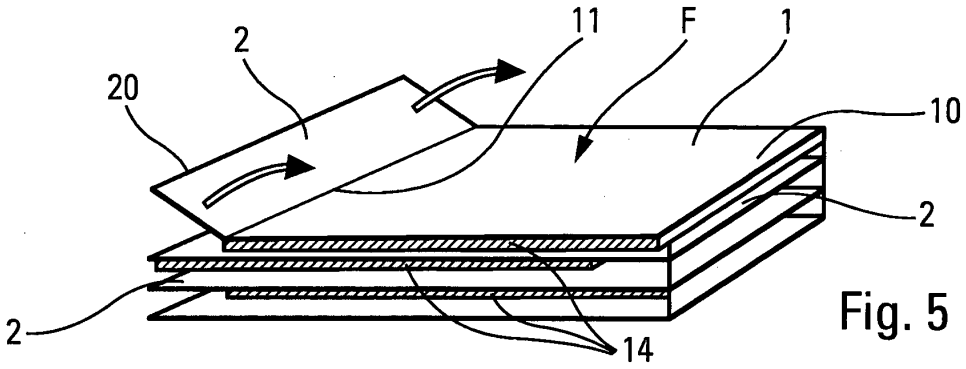


Fig. 5

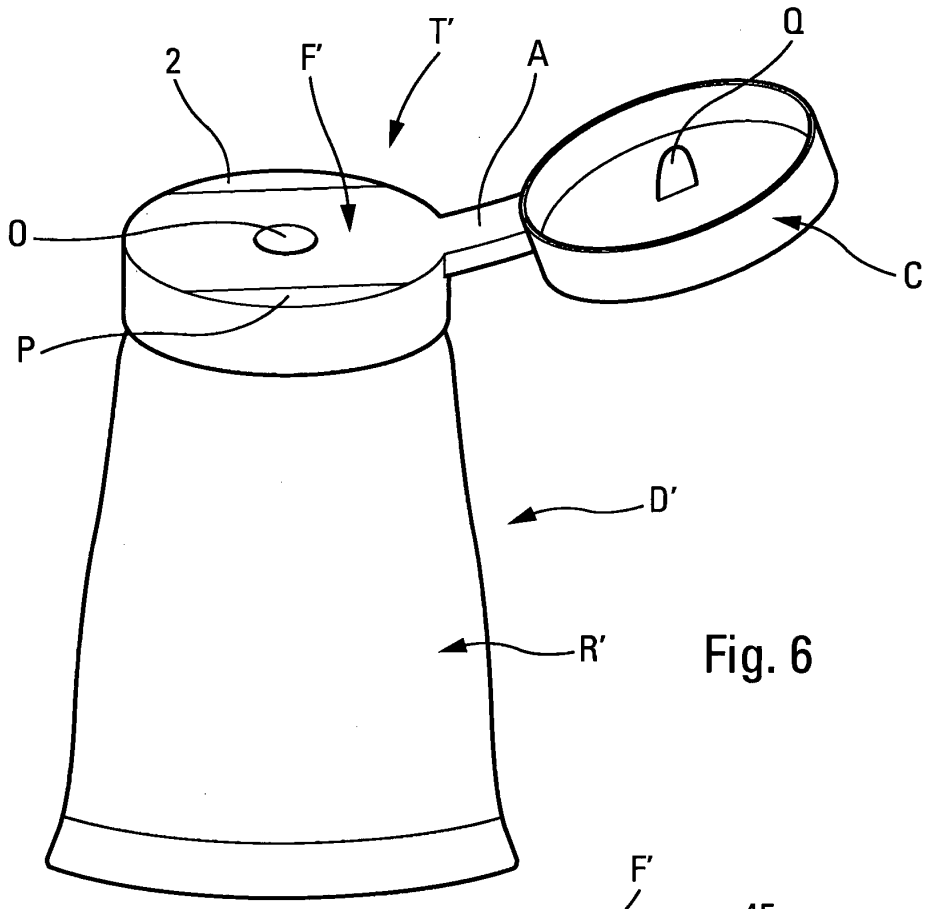


Fig. 6

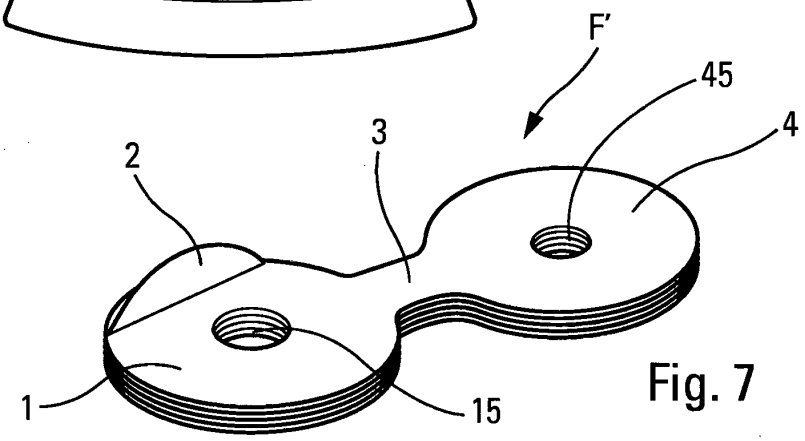


Fig. 7

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2897344 **[0002]**